

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dixsept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date de convocation 01/06/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19 Procurations : 1 Excusés : Absents : 7 Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme JADEAU Valérie, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAUD Christian, BERTRAND Endy, BIZON Patrice, BOUSSEAU Vincent, CADORET Nadia, COTTEVERTE Antoine, GILBERT Philippe, GONIDEC Christy, GONNORD Raphaël, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MAUDET Ninon, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, POIRON Bruno, REMIGEREAU Elodie, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absent représenté : GARRO Adeline, conseiller municipal ayant donné procuration à VALLET Claire conseiller municipal

Absents non représentés : DUVAL Aurélie, FORGET-GAGEOT Florence, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PIVETEAU Guillaume, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, conseillers municipaux

45-2026 ELECTIONS DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026

Vu le Code Electoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BER-428 du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé de deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. BARREAUD Christian, M. PICHON Daniel, Mme MAUDET Ninon, M. COTTEVERTE Antoine. La présidence de bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués

Avant l'ouverture du scrutin Madame le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats au nom de BERTRAND Endy avait été déposée. Elle a précisé que la liste était incomplète et qu'elle ne comportait que 15 délégués et 2 suppléants.

L'unique liste déposée et enregistrée est la suivante :

La liste « BERTRAND Endy »

	NOM	Prénom
	Titulaires	
1	BERTRAND	Endy
2	CADORET	Nadia
3	GUIMBRETIERE	Sylvain
4	JADEAU	Valérie
5	PERRAULT	Christophe
6	MILLET	Evelyne
7	GILBERT	Philippe
8	MAUDET	Ninon
9	BARREAUD	Christian
10	GARRO	Adeline
11	POIRON	Bruno
12	GONIDEC	Christy
13	PICHON	Daniel
14	METAIS	Pascale
15	GONNORD	Raphaël
	Suppléants	
16	REMIGEREAU	Elodie
17	TUFFEREAU	Etienne

Après enregistrement de la candidature, il est procédé, à bulletin secret, au vote au scrutin de liste.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

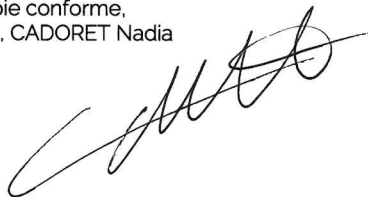
Nombre de conseillers présents et représentés	20
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	20
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages déclarés blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 20 voix POUR, :

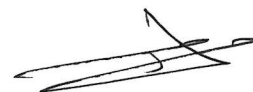
➔ De proclamer élue la liste suivante : *La liste de M. BERTRAND Endy.*

➔ De procéder à toutes les formalités administratives obligatoires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire, CADORET Nadia




Le Secrétaire de Séance, JADEAU Valérie



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture
Le 08/07/2026
Et de l'affichage et/ou notification 08/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative

Délibération n° 45-2026 du 05/06/2026